

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Le 16 avril 2023 à ROQUES

A photograph of two children fishing by a large blue lake. The child in the foreground is wearing a red cap and a grey t-shirt, holding a fishing rod. The child behind them is also wearing a red cap and a blue t-shirt. The background shows a line of green trees and a building under a clear blue sky.

Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique de Haute-Garonne

ASSEMBLEE GENERALE 2022 DIMANCHE 16 AVRIL 2023 A ROQUES/GARONNE

Ouverture de l'assemblée générale à 9 heures
par le président fédéral Norbert DELPHIN
Ordre du Jour

- Allocution du Président fédéral,
- Appel des AAPPMA par Jean-Pierre PICAUDE.

I – Rapport moral de Norbert DELPHIN

II – Effectifs fédéraux de Jean-Louis CASSAING et Jean-Pierre PICAUDE

III - Compte-rendu financier 2022 présenté par Thierry AUGARDE (Cabinet KPMG)

- *Compte de résultat et bilan 2022,*
- *Rapport de la commission de contrôle,*
- *Approbation des comptes 2022, et affectation du résultat 2022,*
- *Présentation du budget prévisionnel 2023,*
- *Approbation du budget prévisionnel 2023,*
- *Renouvellement de la commission de contrôle.*

IV – Compte-rendu d'activités de la Zone Cyprinicole de Jean-Louis CASSAING

- *Manifestations,*
- *Commission d'alevinage,*
- *Travaux,*

V – Compte-rendu d'activités de la Zone Salmonicole d'Henri RIBET

- *Alevinages,*
- *Travaux.*

VI – Commission communication de Jean-Pierre PICAUDE

VII - Compte-rendu des activités du pôle « Animations » d'Arnaud PENENT

VIII – Rapport de la Brigade Départementale et informations sur la garderie particulière des AAPPMA de Jean-Louis CASSAING

IX – Vœux des AAPPMA

X – Clôture des débats par Norbert DELPHIN

ALLOCUTION

Bonjour à toutes et à tous,

C'est toujours un plaisir de pouvoir vous accueillir au siège de la fédération, l'assemblée générale étant le moment fort de notre vie associative.

Malheureusement, nous allons ouvrir la séance par une triste nouvelle, celle de la perte de notre trésorier fédéral, monsieur Alain ARNAUBIS, décédé dimanche dernier, après une grave maladie. Sa présence, son travail au sein de la fédération, grâce à ses compétences ont permis, dans la continuité de notre ancien trésorier monsieur Michel LACROIX, de mettre en place de nouvelles orientations de gestion bien acceptées par l'ensemble des administrateurs. Il nous manquera beaucoup tant sur le plan humain que celui du travail.

Pour honorer sa mémoire, nous lui dédions cette journée d'assemblée générale.

Par ailleurs, nous devons évoquer la disparition de nos collègues d'AAPPMA :

- Monsieur André PORTES, ancien président de Venerque qui fut vice-président de la fédération.
- Monsieur André LEVEQUE, ancien président de FOS.
- Monsieur Daniel MEUNIER, militant de Saint-Gaudens
- Monsieur André PEIRO, garde particulier de la Garonne amont.

Ainsi que des proches parents et collaborateurs :

- La mère de monsieur Didier BERGE, garde particulier d'Aurignac.
- Le père de monsieur Gilbert PINEL d'Avignonet,
- Madame Hélène BASTIAN, collaboratrice de Monsieur COMET et Madame BENALET.

Ayons une pensée pour eux ainsi que pour tous ceux que j'aurai omis de citer, vous voudrez bien m'en excuser.

Je vous remercie d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Après ces tristes évocations, je voudrais excuser :

- Monsieur Jérémy COMET, Chef d'unité et adjoint au chef de pôle de la DDT 31
- Madame Monique BENALET retraitée de la DDT,
- Monsieur Sylvain MABIRE, maire de Roques,
- Monsieur Jean-Pierre DIMON, président fédéral de l'Ariège,
- Monsieur René LOUBET, président fédéral du Gers,
- Monsieur Jean-Luc CAZAUX, président fédéral des Hautes-Pyrénées.

Je veux remercier pour sa présence :

- Monsieur AUGARDE, Directeur de notre cabinet comptable KPMG.

Je souhaite remercier monsieur Jean Louis CASSAING trésorier adjoint mais aussi vice-président fédéral et président de la zone de seconde catégorie. Je veux souligner son engagement associatif car il assure avec toujours la même assiduité sa fonction depuis son domicile.

Je remercie également, les administrateurs et les personnels qui ont contribué à assurer la continuité du fonctionnement fédéral au service des AAPPMA.

L'année prochaine si une AAPPMA souhaite organiser l'assemblée générale 2023, je vous remercie de vous faire connaître.

Nous allons commencer nos travaux d'assemblée générale, merci à toutes et à tous de votre attention.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Rapport Moral

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre présence et pour votre participation à cette assemblée générale.

L'exercice de gestion de la fédération en 2022, comme bon nombre d'autres structures, a été perturbé par la fin de la crise sanitaire et par l'inflation.

Nous avons dû nous adapter à cette situation et je dois vous avouer que ce n'est pas facile de revoir à la baisse les objectifs et les engagements fixés.

A cet égard, il faut remercier les administrateurs et le personnel qui ont contribué à assurer la continuité du fonctionnement fédéral au service des AAPPMA.

Toutefois, restons déterminés et confiants, je sais pouvoir compter sur vous et la force de notre réseau associatif pour surmonter les difficultés que nous vivons aujourd'hui.

Fidèles à nos engagements, nous ne dérogeons pas à la feuille de route et à la ligne politique que nous vous avons proposée lors des dernières élections du conseil d'administration.

- Satisfaction des pêcheurs dans leur loisir,
- Protéger les milieux aquatiques,
- Veiller au bon état des populations piscicoles,
- Eduquer les jeunes pêcheurs,
- Améliorer la communication au plus près des adhérents.

C'est toujours avec esprit de solidarité et de tolérance que nous travaillons lors de nos conseils d'administration.

Je vous invite à venir consulter le registre des délibérations du conseil d'administration au siège de la fédération pour vous en informer.

Notre vision globale de gestion a comme fil rouge la **simplicité**, tant sur le plan du développement de notre loisir que celui de la protection des milieux aquatiques en étant attentif à ce que le mieux ne devienne pas l'ennemi du bien.

Outre nos missions statutaires fédérales, nous sommes actifs au sein de l'ensemble de nos structures associatives pour représenter notre fédération. C'est ainsi que nous siégeons dans les gouvernances telles que :

- La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF),
- La Fondation des Pêcheurs,
- L'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO),
- L'Union des Fédérations du Bassin Adour Garonne (UFBAG),
- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI),
- Le SNASPL.

Il en est de même avec nos structures de tutelle :

- Services directs de l'Etat, avec la Direction Départementale des Territoires (DDT31)
- Le Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER)
- Le CODERS
- L'Agence de l'eau Adour Garonne.

Je veux attirer votre attention sur de nouvelles situations qui impactent déjà notre gestion.

Il s'agit de l'influence du changement climatique. Nous avons vu au-cours de l'été 2022 l'effet néfaste de la sécheresse pour beaucoup de nos cours d'eau. Fort heureusement l'implication de notre brigade d'agents de développement a permis de limiter les inconvénients sur les populations piscicoles. Je tiens à les remercier pour leur disponibilité à toutes épreuves de jour et de nuit.

Des indicateurs scientifiques tendent à montrer que les risques vont s'accroître et qu'il est nécessaire de réfléchir au devenir de nos futures missions pour les adapter à la transformation des écosystèmes.

Pour cela, nous engagerons avec la commission « prospective » une démarche d'anticipation.

Par ailleurs, je vous avais déjà fait part que certaines associations antispécistes attaquent nos structures associatives de la pêche en France et dont le but est d'interdire la pêche de loisir à moyen terme.

L'influence de cette démarche au service d'une philosophie animaliste perverse est maintenant relayée par des partis politiques opportunistes.

L'exemple de la régulation du grand cormoran illustre très bien la tendance.

En effet, la LPO, sous couvert d'une directive européenne, a attaqué et fait casser tous les arrêtés préfectoraux de France pour les tirs de régulations des cormorans.

Cette situation est intolérable, c'est pourquoi la FNPF a décidé, pour interpeller les services de l'Etat, de séquestrer la RMA et la redevance des baux de pêche.

Il est bon, au regard de cette situation, de rappeler ce qu'est l'importance et le rôle fort de la pêche associative en France.

L'effectif français des pêcheurs est 1.500.000 adhérents dont 330.000 de moins de 18 ans qui gèrent 500.000 kilomètres de rivières avec un maillage territorial de 3700 AAPPMA organisées en 94 fédérations départementales, 12 associations régionales et 6 unions de bassin. C'est plus de 1000 salariés et plus de 50.000 bénévoles qui œuvrent pour le fonctionnement de ces structures dont le rôle est :

- social avant tout, en proposant au grand public un loisir de nature peu onéreux et respectueux du bon fonctionnement des écosystèmes.
- d'expertise avec un encadrement d'ingénierie en hydrobiologie et technique avec les agents de développement pour les missions de protection de milieux aquatiques et d'éducation à l'environnement.
- rôle économique avec 2 milliards d'impact.

Il m'a paru indispensable de faire ce rappel pour que nous puissions ensemble trouver la force de faire face à nos détracteurs. Je vous invite plus que jamais à être vigilants et solidaires pour défendre et protéger notre beau loisir pêche.

Merci de votre attention.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**



EFFECTIFS



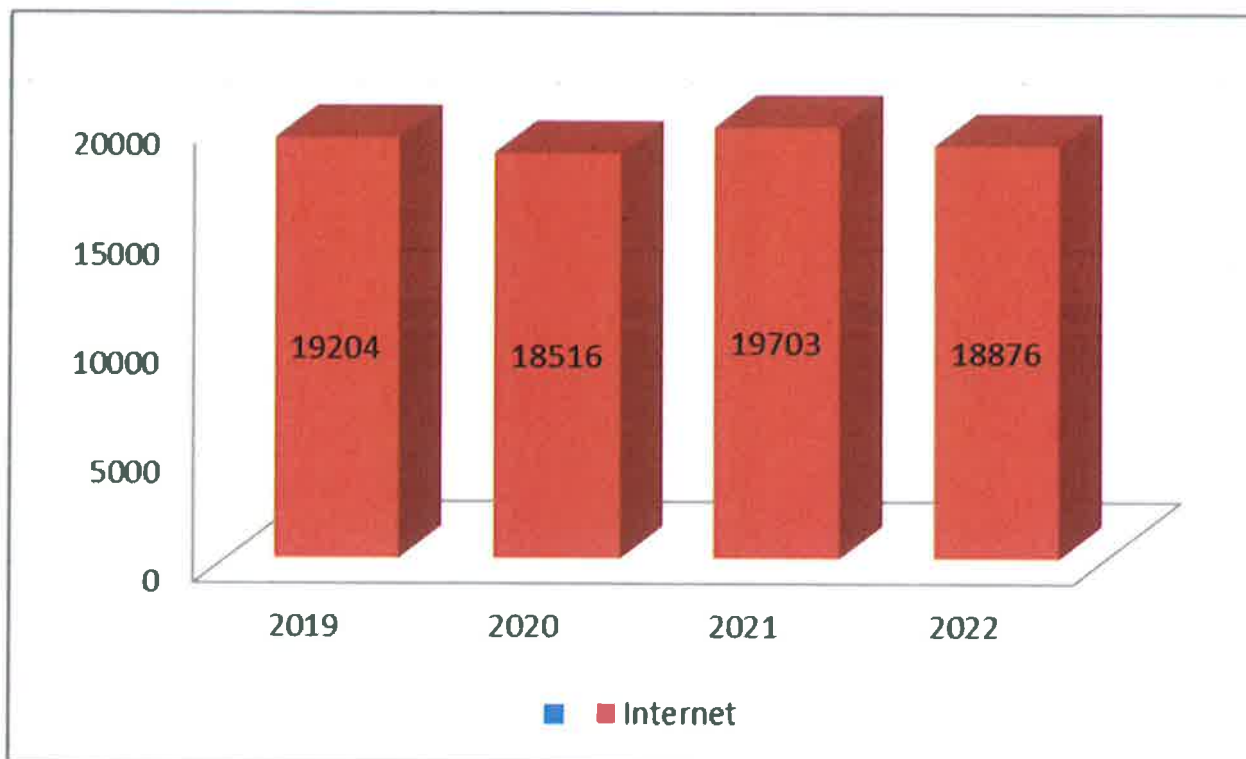
EFFECTIFS FEDERAUX

	2021	2022	VARIATION 31	VARIATION Assoc Région	VARIATION FNPF
MAJEURS	15 917	15 309	- 3,82%	- 3,54%	N-C
FEMMES	1 168	1 044	-10,62%	- 11,52%	N-C
MINEURS	2 618	2 523	- 3,63%	- 6,32%	N-C
HEBDOMADAIRES	659	588	-10,77%	- 5,09%	N-C
JOURNALIERES	2 877	2 409	-16,27%	- 14,93%	N-C
DECOUVERTES	4 731	3 986	-15,75%	- 7,93%	N-C

Afin de satisfaire à nos obligations statutaires voici le bilan de nos effectifs.
Ce tableau, par catégories d'adhérents vous en donne leur nombre pour l'année écoulée.

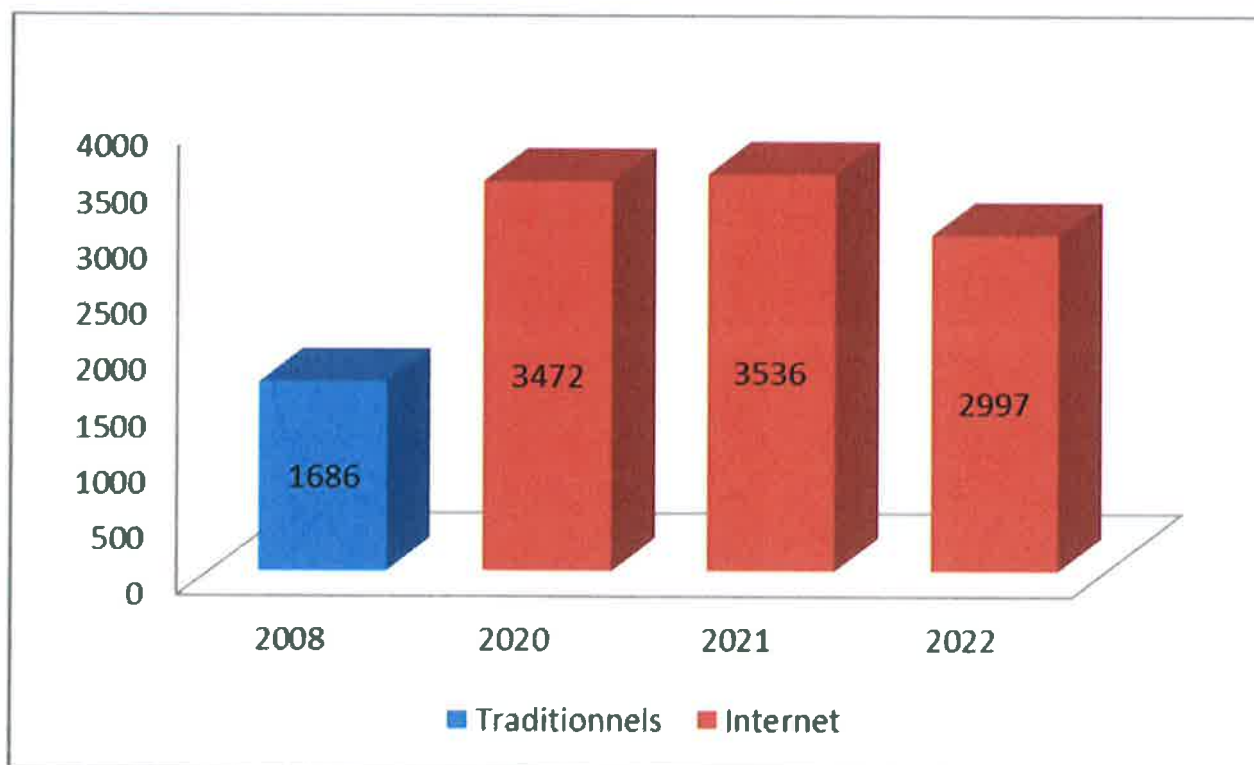
Comme vous pouvez le lire, nos effectifs sont en diminution dans toutes les catégories.

MEMBRES ACTIFS : Interfédérales + Majeurs + Femmes + Mineurs 12 à 18 ans



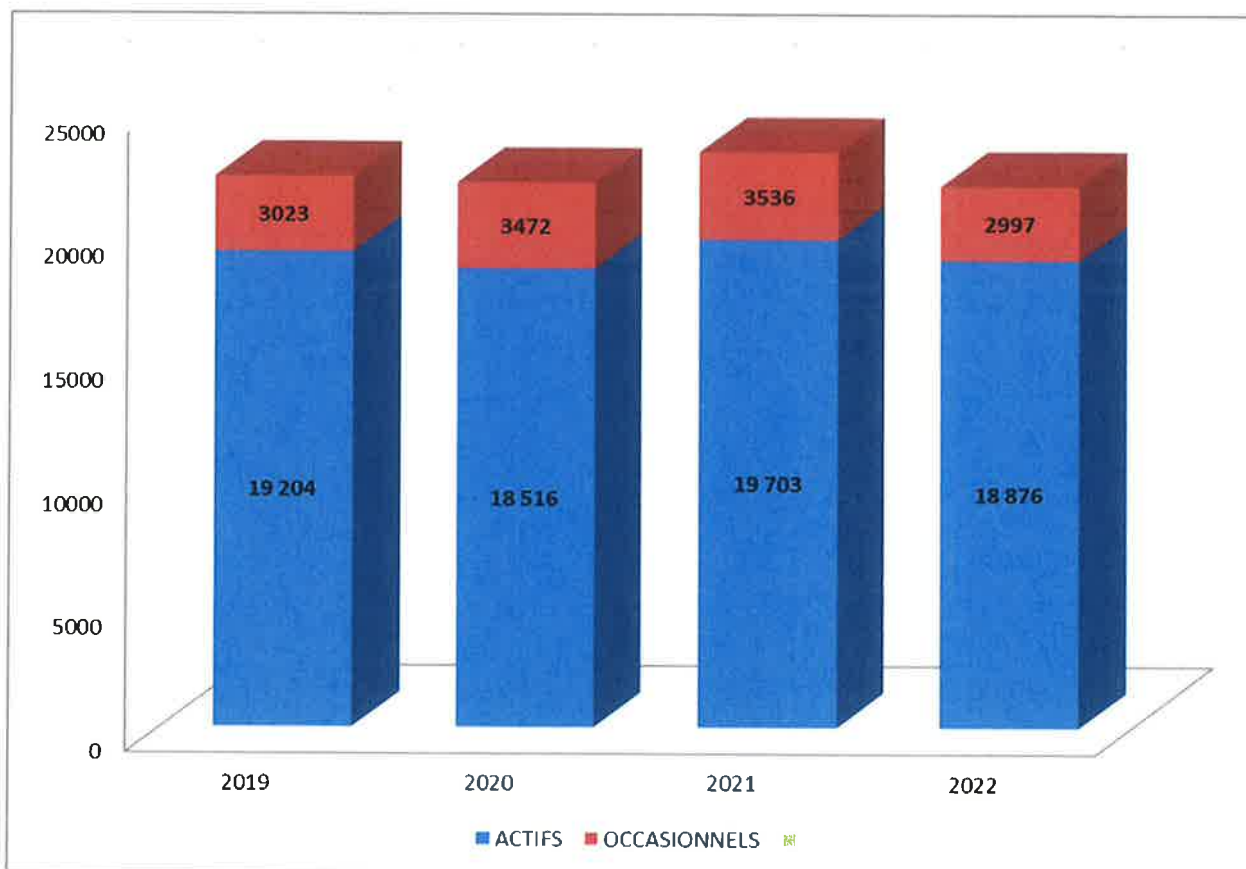
Avec un total de 18 876 membres actifs, nous constatons une perte de 827 membres, soit : 608 « Personne majeure », 124 « Femme » et 95 « Mineur de 12 à 18 ans » pour une perte d'effectifs de 4,20%.

MEMBRES OCCASIONNELS : Hebdomadaires + Journaliers



Les membres occasionnels (2409 journaliers et 588 hebdomadaires) accusent, en 2022, une baisse significative de 15,24% mais sont encore en augmentation de 77,8% par rapport à 2008.

EVOLUTION GLOBALE HORS CARTES « DECOUVERTE »



Avec un effectif global, hors cartes « découverte » de 21 873 adhérents, la Fédération de pêche de la Haute-Garonne enregistre une perte de 1 366 adhérents, soit 5.87%, mais figure toujours en bonne position au niveau national.

Vous trouverez tous les chiffres détaillés des variations par association de la Haute-Garonne et par Fédération de l'ARPO voisines du 31.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Jean-Pierre PICAUDE pour une analyse plus approfondie des chiffres.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

VARIATION DES EFFECTIFS 2021 / 2022

ASSOCIATIONS	MAJEURS + INTERFEDERALES			FEMMES			MINEURS 12 à 18			HEBDOMADAIRES			JOURNALIERES			DECOUVERTE - 12 ans			TOTAL
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart	
	ARBAS	130	135	5	10	5	-5	25	10	-15	4	5	1	18	7	-11	43	32	
ASPET/GER JOB	156	134	-22	12	11	-1	30	30	0	13	6	-7	45	29	-16	55	38	-17	248
AULON	40	30	-10	1	2	1	13	8	-5	1	1	0	4	5	1	12	12	0	58
AURIAC/VENDINELLE		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0			0	0
AURIGNAC	122	111	-11	12	12	0	16	28	12	2	5	3	16	9	-7	28	20	-8	185
AUTERIVE	197	146	-51	24	17	-7	35	18	-17	0	1	1	34	28	-6	45	33	-12	243
AVIGNONNET-LAURAGAIS	53	58	5	6	4	-2	7	10	3	2	5	3	9	5	-4	19	20	1	102
BAS SALAT	166	182	16	17	16	-1	26	26	0	6	11	5	26	16	-10	36	47	11	298
BAZIEGE	198	185	-13	12	9	-3	45	48	3	4	4	0	25	40	15	81	78	-3	364
BESSIERES	610	530	-80	42	36	-6	90	67	-23	12	9	-3	35	39	4	199	122	-77	803
BLAGNAC	193	0	-193	19	0	-19	50	0	-50	8	0	-8	51	0	-51	69	0	-69	0
BOULOGNE / GESSE	145	154	9	22	15	-7	34	44	10	18	15	-3	27	22	-5	56	41	-15	291
BUZET/TARN	97	96	-1	6	8	2	6	12	6	1	2	1	9	6	-3	20	37	17	161
CALMONT	110	108	-2	12	8	-4	22	26	4	7	17	10	30	23	-7	42	35	-7	217
CARAMAN	150	138	-12	12	15	3	32	23	-9	5	0	-5	14	35	21	45	40	-5	251
CARBONNE	432	423	-9	30	36	6	82	76	-6	18	24	6	134	110	-24	123	105	-18	774
CASTANET TOLOSAN	841	816	-25	55	39	-16	112	118	6	24	17	-7	94	85	-9	281	241	-40	1316
CAZERES	266	255	-11	28	23	-5	45	51	6	4	5	1	35	18	-17	113	83	-30	435
CIERP-GAUD	102	124	22	2	4	2	16	23	7	9	19	10	31	61	30	19	26	7	257
CINTEGABELLE	87	94	7	5	6	1	11	16	5	6	9	3	15	14	-1	16	22	6	161
FOS	83	80	-3	4	5	1	6	10	4	9	3	-6	16	21	5	9	8	-1	127
FRONTON	202	170	-32	13	14	1	32	35	3	8	6	-2	41	29	-12	85	55	-30	309
GRENADE	427	370	-57	27	24	-3	80	68	-12	7	9	2	71	56	-15	149	102	-47	629
ISLE EN DODON	141	139	-2	8	8	0	28	13	-15	11	9	-2	32	26	-6	43	25	-18	220
LE FOUSSERET	92	87	-5	3	6	3	21	21	0	2	3	1	9	8	-1	27	20	-7	145
LEGUEVIN	159	191	32	13	14	1	30	38	8	7	2	-5	42	35	-7	102	64	-38	344
LEVIGNAC	88	78	-10	9	8	-1	21	17	-4	1	1	0	11	4	-7	28	20	-8	128
LONGAGES	346	363	17	27	26	-1	49	52	3	5	15	10	34	21	-13	91	57	-34	534
LOUDET	25	35	10	5	2	-3	2	4	2	1	0	-1	0	0	0	5	4	-1	45
LUCHON	360	337	-23	24	25	1	69	62	-7	94	86	-8	199	170	-29	121	106	-15	786
MARIGNAC	138	123	-15	9	4	-5	10	10	0	4	5	1	19	14	-5	20	11	-9	167
MARTRES TOLOSANE	74	61	-13	7	5	-2	16	10	-6	3	4	1	21	4	-17	37	12	-25	96
MELLES	26	13	-13	2	3	1	2	2	0	0	0	0	1	4	3	5	0	-5	22

TYPES de CARTES																
DEPARTEMENT	MAJEURE		MINEURE		DECOUVERTE ENFANTS		DECOUVERTE FEMME		JOURNALIERE		HEBDOMADAIRE		TOTAL			
	Carte 2021	Carte 2022	Carte 2021	%	Carte 2021	Carte 2022	%	Carte 2021	Carte 2022	%	Carte 2021	Carte 2022		%		
ARIEGE	6 279	6 092	943	895	1 791	1 560	-12,90	523	448	4 235	3 996	810	728	-10,12	13 719	
AUDE	5 845	5 692	1 036	1 005	1 576	1 418	-10,03	456	425	1 092	1 092	393	368	-6,36	10 000	
AVEYRON	9 959	9 336	2 030	1 916	4 186	3 400	-18,78	908	814	3 966	2 532	1 259	1 170	-7,07	19 168	
HAUTE GARONNE	15 917	15 309	2 618	2 523	4 731	3 986	-15,75	1 168	1 044	28 777	24 099	659	588	-10,77	25 859	
GERS	4 923	4 795	930	922	1 293	1 302	0,70	425	400	1 034	870	290	331	14,14	8 620	
LOT	5 850	5 769	1 207	1 085	2 720	2 853	4,89	461	380	2 199	1 941	913	919	0,66	12 947	
HAUTES PYRENEES	7 612	7 352	1 607	1 354	3 115	3 252	4,40	667	575	2 278	2 154	1 312	1 260	-3,96	15 947	
TARN	9 956	9 522	1 640	1 486	2 629	2 297	-12,63	888	768	1 728	1 552	419	401	-4,30	16 026	
TARN ET GARONNE	6 473	6 373	1 373	1 352	2 374	2 411	1,56	545	491	1 165	1 003	246	215	-12,60	11 845	
TOTAUX CARTES	72 814	70 240	13 384	12 538	24 415	22 479		6 041	5 345	20 630	17 549	6 301	5 980		124 131	
Evolution des ventes de cartes de 2021 en 2022 en %																
	-3,54		-6,32		-7,93		-11,52		-14,93				-5,09			

PRENONS UN PEU DE RECUIL : LES VENTES TOTALES* 2022 SONT LES PLUS FAIBLES DEPUIS 2012

Année	CIPMa et CPMa	CPDF	CPM	CPD - 12 ans	CPH	CJ	Total	Total membres actifs	Total cartes jeunes	Total cartes temporaires
2012	19 644	1 122	2 470	6 065	610	2 794	34 705	23 236	10 535	3 404
2013	18 462	1 094	2 279	6 336	596	2 566	31 333	21 835	8 615	3 162
2014	17 935	1 141	2 331	6 119	675	3 090	31 291	21 407	8 450	3 765
2015	17 622	1 156	2 457	5 491	716	2 452	29 894	21 235	7 948	3 168
2016	17 359	1 144	2 420	5 287	692	2 303	29 205	20 923	7 707	2 995
2017	17 057	1 148	2 508	5 149	703	2 382	28 947	20 713	7 657	3 085
2018	16 048*	1 032	2 232	4 621	609	2 124	26 666	19 312	6 853	2 733
2019	15 987*	959	2 244	4 233	685	2 338	26 446	19 190	6 477	3 023
2020	15 093*	1 001	2 413	4 283	756	2 716	26 262	18 507	6 696	3 472
2021	15 907*	1 168	2 618**	4 731**	659	2 877	27 960	19 693	7 349	3 536
2022	15 299*	1 044	2 523	3 986	588	2 409	25 849	18 866	6 509	2 997

* Dont 6 000 de l'automne

○ Valeur la plus faible de la colonne

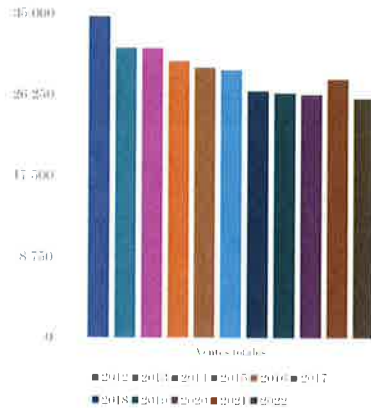
** Dont offres partages

* Hors offres de l'AMF

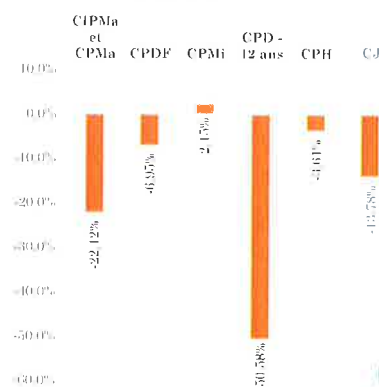
■ Nombre de cartes pour chaque département

EN 10 ANS, LES VENTES DE CARTES DE PÊCHE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ONT CHUTÉ DE 25 %

Nombre de cartes vendues

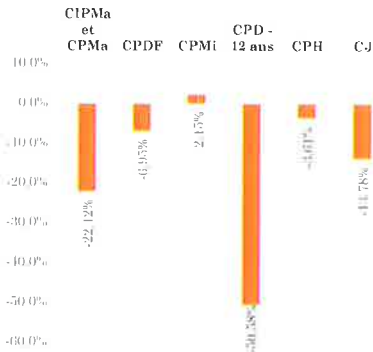


Taux d'évolution des ventes 2012 => 2022

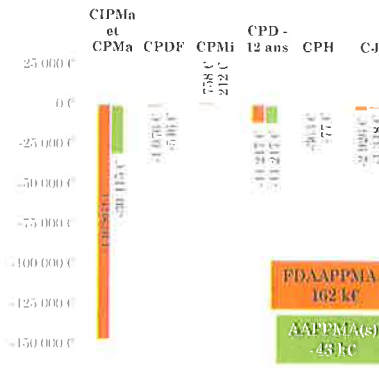


PAR RAPPORT À 2012, LES COTISATIONS FÉDÉRALES ONT CHUTÉ DE 205 K€, EN € 2022

Taux d'évolution des ventes
2012 => 2022



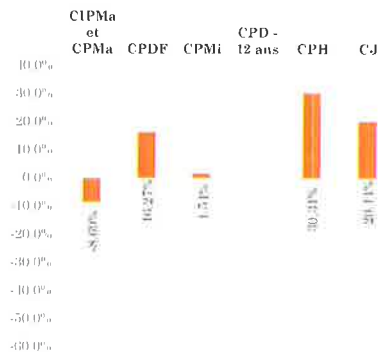
Évolution des recettes 2012
=> 2022
en € 2022



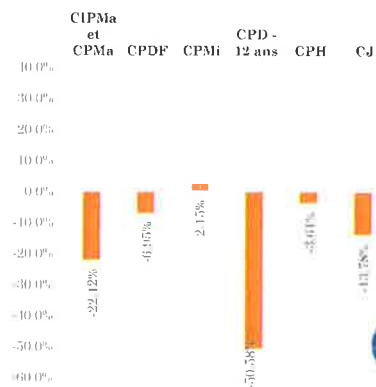
FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

SUR 10 ANS, L'ÉVOLUTION DES VENTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES NE SE RESSEMBLENT PAS

National
Taux d'évolution des ventes
2012 => 2022



FDAAPPMA 31
Taux d'évolution des ventes
2012 => 2022

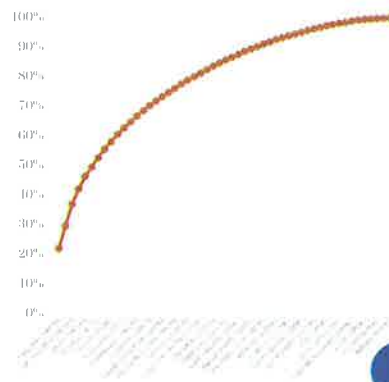
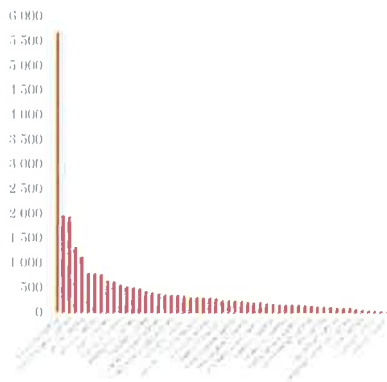


FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

EN 2022, 10 AAPPMA ONT VENDU 60 % DES CARTES DE PÊCHE*, 10 AUTRES EN ONT VENDU 2 %

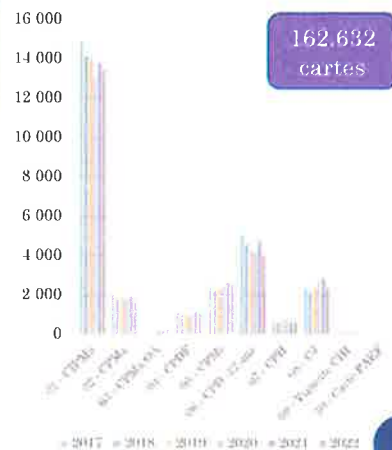
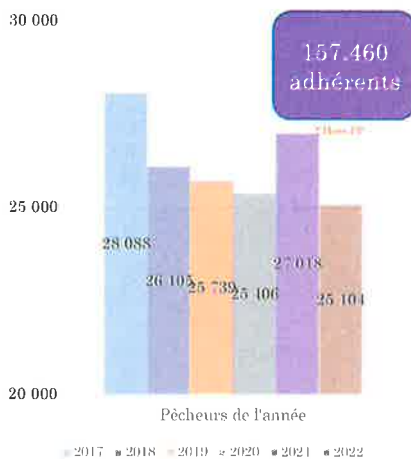
Nombre

Taux cumulé



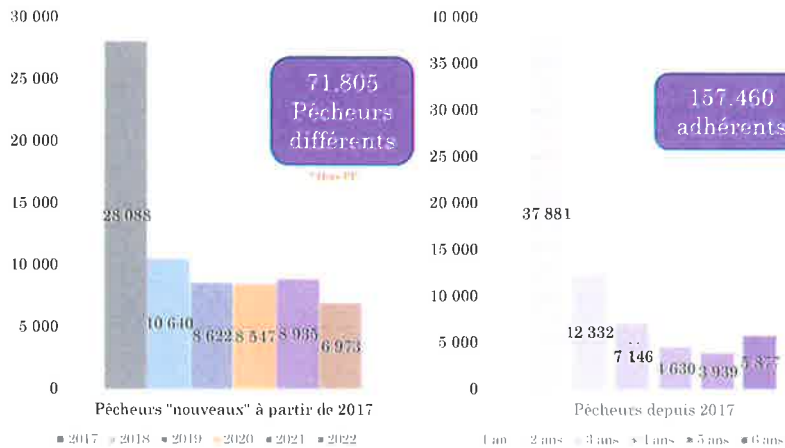
FDAAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

DEPUIS LA SAISON 2017, TOUTES LES CARTES DE PÊCHE DE HAUTE-GARONNE SONT VENDUES VIA INTERNET



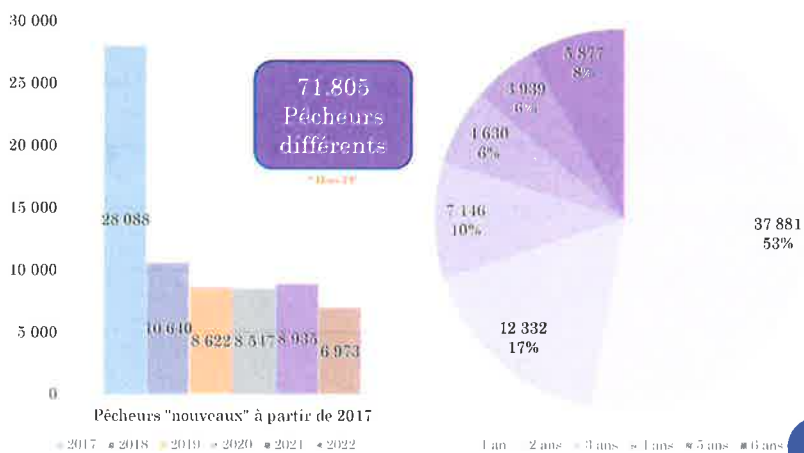
FDAAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

EN 2022, 6.973 PÊCHEURS N'ONT PAS ACHETÉ DE CARTE DE PÊCHE EN HAUTE-GARONNE DE 2017 À 2021



PDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

LES PÊCHEURS CONNUS DEPUIS 2017 SONT DE + EN + NOMBREUX, MAIS PLUS DE 50 % D'ENTRE EUX ACHÈTENT UNE CARTE DE PÊCHE 1 SEULE ANNÉE SUR 6

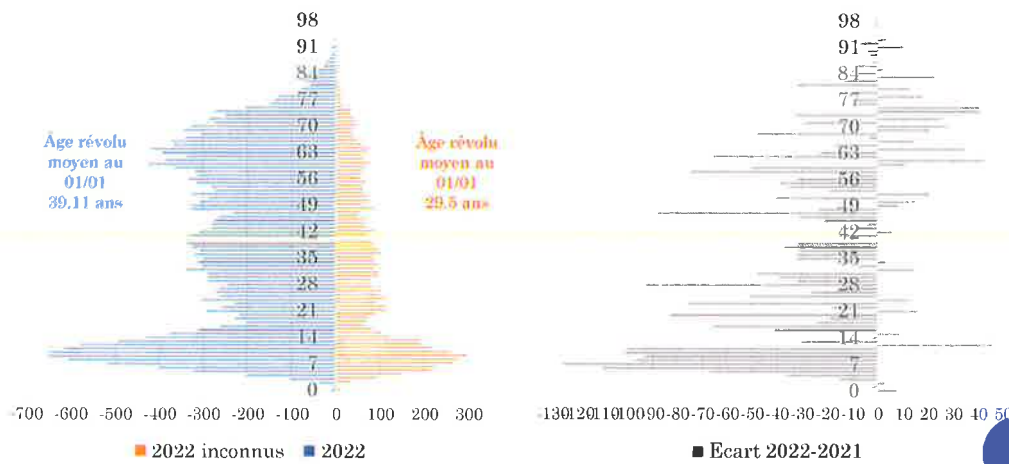


PDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

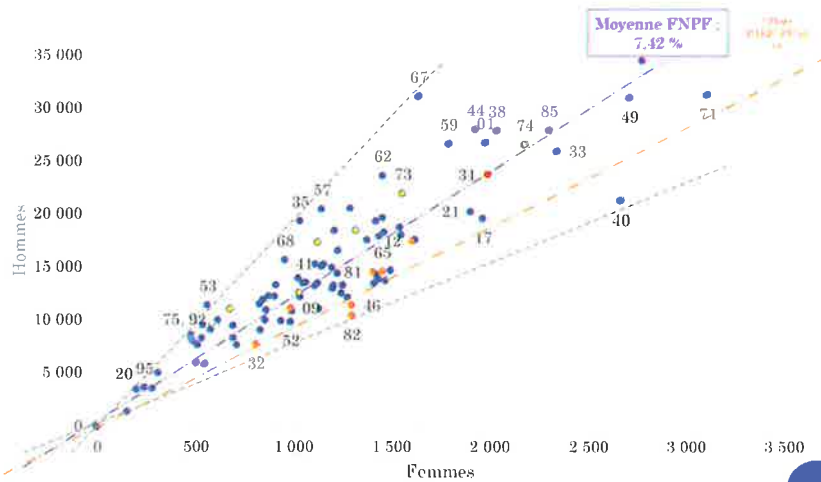
QUELQUES PYRAMIDES DES ÂGES EN 2022...

25 104 pêcheurs
6 974 pêcheurs inconnus
(28 %)

Évolution du nombre de
pêcheurs
2021 => 2022

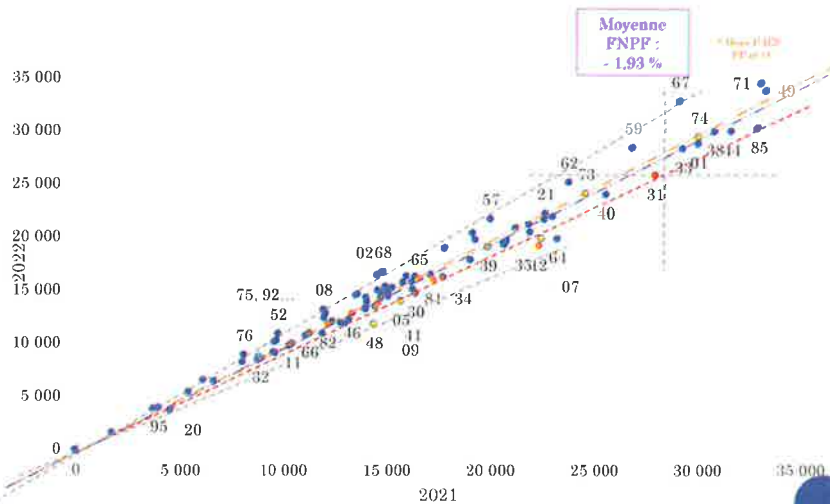


En 2022 et en Haute-Garonne, 7,69 % des ventes* de cartes de pêche concernent le genre féminin



FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

En 2022 et dans les 13 départements d'Occitanie, les ventes* de cartes de pêche chutent davantage que la moyenne



FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

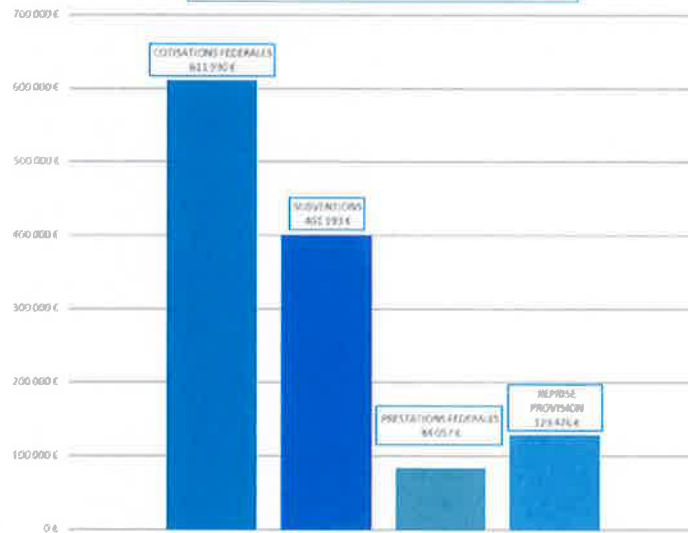


COMPTE-RENDU FINANCIER



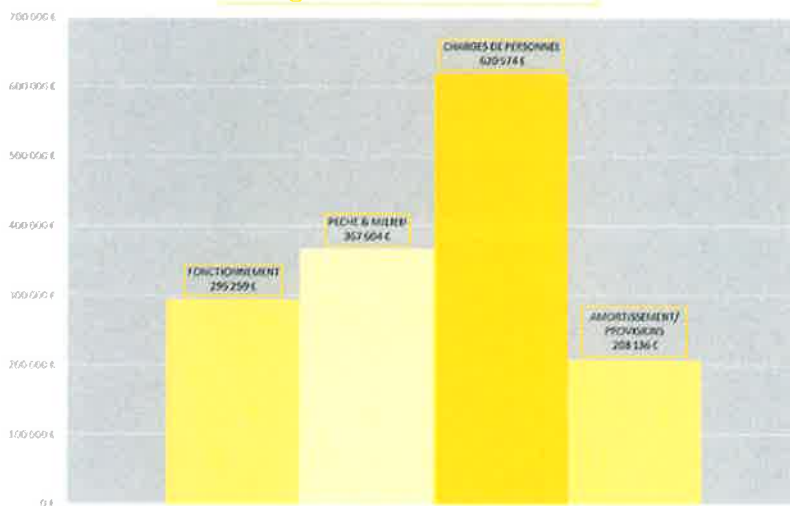
RÉPARTITION PRODUITS 2022 :

Produits 2022: 1 226 656 €



RÉPARTITION CHARGES 2022 :

Charges 2022: 1 491 573 €



FEDERATION DE PECHE DE LA HAUTE-GARONNE
PREVISIONNEL 2022

Comptes	Libellés	Prévisionnels 2022	Réel 2022	Variation
PRODUITS				
	Autres produits d'exploitation	1 500 €	10 841 €	9 341 €
70200	Rétrocession œufs fario	1 500 €	1 500 €	
70350	Variations des stocks de poissons		9 341 €	9 341 €
	Subventions d'exploitation	366 115 €	388 893 €	22 778 €
74170	FNPF Aide à l'emploi	132 000 €	132 000 €	0 €
74171	Publicité guide de pêche	7 115 €	6 950 €	-165 €
74180	Club Halieutique	127 000 €	134 470 €	7 470 €
74181	Autres subventions	100 000 €	115 472 €	15 472 €
	Autres Produits	720 000 €	676 081 €	-43 919 €
75610	Cotisations fédérales	650 000 €	611 930 €	-38 070 €
75810	Indemnités de pêche électrique	35 000 €	20 350 €	-14 650 €
75813	Produits divers	35 000 €	43 802 €	8 802 €
	Reprise prov transfert s/t	66 000 €	134 784 €	68 784 €
78150	Reprise prov	60 000 €	129 476 €	69 476 €
79118	Transfert charges d'exploitation	5 000 €	44 €	-4 956 €
79124	Transfert frais du personnel	1 000 €	5 263 €	4 263 €
	Produits financiers	1 500 €	3 202 €	1 702 €
76200	Produits financiers courants	1 500 €	3 202 €	1 702 €
	Produits exceptionnels	12 000 €	12 856 €	856 €
77700	Sub et invest virés au résultat	12 000 €	12 300 €	300 €
778800	Produits Exceptionnels divers		555 €	555 €
TOTAL PRODUITS		1 167 115 €	1 226 656 €	59 541 €
	RESULTAT *	-263 435 €	-264 917 €	
	Compensé par les fonds associatifs *sous réserve d'un stock piscicole stable			

Comptes	Libellés	Prévisionnels 2022	Réel 2022	Variation
	ACHATS			
	Achats matières premières	180 000 €	178 784 €	-1 216 €
60213	Achats poissons blancs	16 500 €	17 978 €	1 478 €
60213	Achats truites Arc en Ciel + ombres +saumon F	73 000 €	64 456 €	-8 544 €
60213	Sandres et brochets/ Black Bass	15 500 €	17 867 €	2 367 €
60214	Achats nourriture cheptel	68 000 €	77 031 €	9 031 €
60215	Achat produits ent et pharmaceutique	7 000 €	1 452 €	-5 548 €
	Fournitures non stockées	101 000 €	107 515 €	6 515 €
60610	Eau, gaz, électricité	20 000 €	19 460 €	-540 €
60660	Carburants véhicules	30 000 €	29 818 €	-182 €
60661	Combustibles	7 000 €	10 479 €	3 479 €
60630	Petites fournitures habillements	22 000 €	22 173 €	173 €
60640	Fournitures bureaux	9 000 €	10 695 €	1 695 €
60680	Autres fournitures	13 000 €	14 890 €	1 890 €
61110	Nettoyage	15 000 €	15 535 €	535 €
61111	Consultants	10 000 €	6 503 €	-3497,5
	Location (Baux de pêche + matériel)	58 500 €	61 849 €	3 349 €
61330	Baux de pêche	40 000 €	35 690 €	-4 310 €
61351	Location matériel	18 500 €	26 159 €	7 659 €
	Entretiens, réparations	42 500 €	32 889 €	-9 611 €
61520	Entretien locaux	25 000 €	10 006 €	-14 994 €
61558	Entretien matériel de transport	8 500 €	10 176 €	1 676 €
61551	Entretiens Bâtiments et biens	9 000 €	12 708 €	3 708 €
61600	Primes d'assurances	22 750 €	22 893 €	143 €
	Divers	1 000 €	315 €	-686 €
61810	Documentation	500 €	315 €	-186 €
61850	Frais colloques séminaires, Foires	500 €	0 €	-500 €
62200	Rémunérat/ hono/contrôles sanitaires	12 000 €	17 898 €	5 898 €
	Publicité, relations extérieures	56 100 €	40 081 €	-16 019 €
62310	Cominfo	39 600 €	23 651 €	-15 949 €
62310	Cadeaux, coupes, fleurs	16 500 €	16 430 €	-70 €
	Déplacements, missions, réceptions	26 500 €	31 723 €	5 223 €
62531	Autres personnes/ péages	2 500 €	1 512 €	-988 €
62532	Administrateurs	5 000 €	3 558 €	-1 442 €
62540	Présidents	4 000 €	2 938 €	-1 062 €
62570	Missions et réceptions	15 000 €	23 716 €	8 716 €
62600	Frais postaux et telecommunications	17 500 €	20 111 €	2 611 €
62700	Services bancaires	900 €	981 €	81 €
62800	Cotisations UFBAG, MIGADO	19 000 €	19 864 €	864 €
62880	Participation événements divers	5 000 €	5 687 €	687 €
	Impôts et taxes	16 000 €	49 293 €	33 293 €
63330	Formation	9 000 €	30 638 €	21 638 €
63510	Taxes foncières et taxes d'habitation	7 000 €	18 295 €	11 295 €
63580	Taxes diverses	0 €	360 €	360 €
	Charges de personnel	584 000 €	589 936 €	5 936 €
64100	Rémunérations IRC comprise	464 000 €	464 211 €	211 €
64500	Charges sociales - exonerations ZRR	120 000 €	125 725 €	5 725 €
	Dotations d'exploitation	200 000 €	172 879 €	-27 121 €
68110	Amortissements/ provisions	200 000 €	172 879 €	-27 121 €
	Autres charges	52 000 €	80 994 €	28 994 €
65701	Suvention AAPPMA et APN	20 000 €	14 196 €	-5 804 €
65700	Aménagement parcours d'eau, études	32 000 €	66 798 €	34 798 €
66110	Interêts	800 €	585 €	-215 €
67180	Charges exceptionnelles	10 000 €	35 257 €	25 257 €
65400	Créances Irrécouvrables		0 €	0 €
67180	Charges exceptionnelles		252 €	252 €
68750	Dotation Prov risques et charges exceptionnelles		35 005 €	35 005 €
	TOTAL CHARGES	1 430 550 €	1 491 573 €	64 199 €

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	29 476	12 581	16 894	22 789
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	29 476	12 581	16 894	22 789	
	Immobilisations corporelles	Terrains	844 170	300 285	543 884	484 459
		Constructions	2 689 204	958 957	1 730 247	1 778 625
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 054 230	701 548	352 682	338 548
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		5 663		5 663		
TOTAL	4 593 269	1 960 791	2 632 477	2 601 633		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	100 045		100 045	100 045	
	Prêts	968		968	2 628	
	Autres					
	TOTAL	101 013		101 013	102 673	
Total I		4 723 758	1 973 373	2 750 385	2 727 096	
Actif circulant	Stocks et en cours		627 660		627 660	571 946
	Créances ⁽²⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 277	784	31 493	18 864
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	225 227		225 227	163 827
	TOTAL	257 504	784	256 720	182 691	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		478 966		478 966	945 962	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		34 510		34 510	38 819	
Total II		1 398 641	784	1 397 857	1 739 419	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		6 122 400	1 974 157	4 148 243	4 466 515	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 640 311	3 503 485
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-264 917	136 825
	Situation nette (sous-total)	3 375 394	3 640 311
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	249 725	243 605
	Provisions réglementées		
	Total I	3 625 119	3 883 916
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	136 882	185 668
	Total III	136 882	185 668
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	40 184	49 114
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 543	85 133
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 038	91 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	162 475	170 239
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		715
	Total IV	386 241	396 930
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	4 148 243	4 466 515
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	611 929	637 215
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 500	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	388 892	379 594
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	166 542	88 961	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	73 492	303 950	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 242 357	1 409 722
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	562 628	541 789
	Aides financières	80 994	23 416
	Impôts, taxes et versements assimilés	49 292	13 139
	Salaires et traitements	464 210	403 930
	Charges sociales	157 484	146 038
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	172 879	184 711
	Dotations aux provisions	35 005	88 591
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		2 900
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 522 494	1 404 517
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-280 137	5 205

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 201	1 600
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 201	1 600
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	585	701
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	585	701
2. Résultat financier (III-IV)		2 616	899
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-277 520	6 104
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	12 855	130 773
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	12 855	130 773
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	252	51
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	252	51
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		12 603	130 721
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 258 414	1 542 095
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 523 332	1 405 270
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-264 917	136 825
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

RESULTAT ANNEE 2022

TOTAL PRODUITS : 1 226 656 €

TOTAL CHARGES : 1 491 573 €

RESULTAT : - 264 917 €

Plus exactement : -264 917,25 €





RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES EXERCICE 2022

Nous soussigné, Claude PEYRAS de l'AAPPMA de TOULOUSE, vérificateurs aux comptes de la FDAAPPMA 31, et dument convoqué, avons procédé le vendredi 10 mars 2023 à 15 heures, au siège administratif de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne, au 5 chemin de Bramofam – 31120 ROQUES/GARONNE, à l'examen des divers documents comptables relatifs à l'année 2022.

Excusés : Monsieur Yves RUMIN, président de l'AAPPMA de LONGAGES et monsieur Daniel GAUBERT de l'AAPPMA de GRENADE, vérificateur aux comptes de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne.

Cette intervention s'est déroulée en présence de :

- Monsieur Thierry AUGARDE, directeur expert-comptable KPMG Toulouse,
- Madame Elsa PAGES, responsable administrative.

La vérification a porté sur l'exerce de 12 mois clos au 31 décembre 2022.

Il est à noter que nous avons disposé des documents comptables suivants :

- Grand livre,
- Journaux,
- Paye,
- Immobilisations.

Au cours de nos échanges avec monsieur Thierry AUGARDE, que nous remercions vivement, nous avons constaté que les opérations comptables enregistrées n'ont révélé aucune anomalie.

La comptabilité est donc sincère et probante.

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, il est proposé à l'assemblée générale de donner quitus au trésorier de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne pour la gestion de l'exercice 2021.

Certifié ce jour à Roques/Garonne, le 10 mars 2023.

Le Vérificateur aux comptes,
C. PEYRAS

1 – L'approbation des comptes 2022 :

Après les explications de monsieur Thierry AUGARDE, directeur de KPMG, monsieur Norbert DELPHIN, met au vote à main levée, le résultat de l'année écoulée.

Résultat : approuvé à l'unanimité

2 – Proposition pour l'affectation du résultat :

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat le résultat de **264 917,25 €** au compte de fonds associatifs N°102180 « résultats antérieurs cumulés » qui passera de 2 327 418,26 € à **2 199 326,37 €** et ainsi nos fonds associatifs s'élèveront à **3 375 394 €**

Mise au vote : Résultat : approuvé à l'unanimité

3 - Prévisionnel 2023

Nous vous proposons de voter donc de voter le budget prévisionnel de fonctionnement sur les bases de **1 401 400 €**

Je vous rappelle qu'un prévisionnel reste un prévisionnel, on peut toujours établir un rectificatif. Le cas échéant, nous vous tiendrons au courant.

Mise aux voix : Résultat : approuvé à l'unanimité.

4 – Commission des Vérificateurs aux Comptes :

Trois candidatures écrites ont été réceptionnées à la Fédération de Pêche 31. Les candidats sont :

- Monsieur Jean-Michel ALM, AAPPMA d'AUTERIVE,
- Monsieur Philippe HUILLET, AAPPMA du BAS-SALAT,
- Monsieur Yves RUMIN, AAPPMA de LONGAGES,

Les candidatures sont **approuvées à l'unanimité.**

La commission de contrôle se compose donc de :

- Monsieur Jean-Michel ALM, AAPPMA d'AUTERIVE,
- Monsieur Philippe HUILLET, AAPPMA du BAS-SALAT,
- Monsieur Yves RUMIN, AAPPMA de LONGAGES,

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

PREVISIONNEL 2023

N° Compte	Libellé Compte	Recettes
	PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00 €
71351100	VARIATION DU STOCK SOUEICH	0,00 €
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	416 700,00 €
74118200	FNPF CONVENTION POSTES	140 000,00 €
74180000	C.HALIEUTIQUE SUBVENTION	130 000,00 €
74181000	AUTRES SUBVENTIONS	140 000,00 €
74182000	SUBVENTION GUIDE PECHE	6 700,00 €
	AUTRES PRODUITS	704 200,00 €
75610100	COT FEDERALE INTERNET	600 000,00 €
75680000	ALEVINAGE AAPPMA	10 000,00 €
75810000	PRODUIT TRANSACTION	0,00 €
75812000	PRODUITS PREST	50 000,00 €
75813000	PRODUITS DIVERS /GESTION C	9 000,00 €
75814000	PARTICIPATION ANIMATION	10 000,00 €
75815000	REDEVANCE PISCICOLE	25 200,00 €
	PRODUITS FINANCIERS	4 000,00 €
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIER	4 000,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 100,00 €
77700000	Q-PART SUBV INVEST VIR RES	12 800,00 €
77880000	VENTE	5 300,00 €
	REPRISE PROVISIONS	50 000,00 €
78150000	AUTR PROD EXCEP/OP DE GES	50 000,00 €
	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATIONS	8 000,00 €
79118200	RBSMT FRAIS PRESIDENT	5 000,00 €
79124000	TRANSFERT FRAIS DE PERSON	3 000,00 €
	TOTAL	1 201 000,00 €

Resultat

* sous réserve de stock piscicole stable

-200 400,00 €

N° Compte	Libellé Compte	Dépenses
	ACHATS MATIERES PREMIERES	175 500,00 €
60213000	ACH POISSONS	103 000,00 €
60214000	ACHAT NOURRITURE CHEPTEL	60 000,00 €
60215000	ACHAT DE COMBUSTIBLES	11 000,00 €
60217000	ACHAT PRODUITS PHARMACIE	1 500,00 €
	FOURNITURES NON STOCKEES	101 000,00 €
60610000	EAU EDF GDF	22 000,00 €
60630000	FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	22 000,00 €
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000,00 €
60660000	CARBURANT	32 000,00 €
60680000	AUTRES MAT ET FOURNITURE	15 000,00 €
	SERVICES EXTERIEURS	19 500,00 €
61110000	ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET CONSULTANT	19 500,00 €
	LOCATIONS	63 000,00 €
61323000	BAUX DE PECHE	36 000,00 €
61351000	LOCATION VEHICULES	24 000,00 €
61360000	LOCATION MA INFORMATIQU	3 000,00 €
	ENTRTIEN REPARATIONS	35 600,00 €
61520000	ENTRET ET REPAR SUR BIENS IMMOBILIERS	2 000,00 €
61530000	ENTRETIEN TERRAINS BARRAGE	7 000,00 €
61552000	ENTRETIEN MATERIEL/TRANSPORT/BUREAU	14 600,00 €
61560000	MAINTENANCE	12 000,00 €
	ASSURANCE	24 000,00 €
61610000	MULTIRISQUES	24 000,00 €
	DIVERS	500,00 €
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	500,00 €
	HONORAIRES ET DEBOURS	16 000,00 €
62260000	HONORAIRES ET DEBOURS	16 000,00 €
	PUBLICITE RELATIONS EXTERIEURES	28 000,00 €
62312000	COMINFO	20 000,00 €
62340000	CADEAUX	8 000,00 €
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	36 000,00 €
62511500	FRAIS DEPLACEMENTS	11 000,00 €
62561000	MISSION ADM	18 000,00 €
62570000	RECEPTIONS	7 000,00 €
	TELECOMMUNICATIONS ET FRAIS POSTAUX	20 100,00 €
62600100	TELECOM	15 900,00 €
62610000	AFFRANCHISSEMENT	4 200,00 €
	FRAIS BANCAIRES	1 000,00 €
62780000	FRAIS BANCAIRES	1 000,00 €
	COTISATIONS ET FOURNITURES ANIMATIONS ET CONCOURS	28 000,00 €
62810000	COTISATIONS	20 000,00 €
62881000	FOUR ANIMATIONS/ FRAIS CO	8 000,00 €
	FORMATIONS ET IMPOTS	30 300,00 €
63330000	PARTIC FORMAT PROF CONTI	9 000,00 €
63512010	TAXE LOCALES	21 300,00 €
	CHARGES DU PERSONNEL	532 000,00 €
64110000	SALAIRES	420 000,00 €
64510000	CHARGES SOCIALES	112 000,00 €
	AUTRES CHARGES	76 900,00 €
65720000	SUBVENTIONS ACCORDEES A	16 900,00 €
65723000	AMENAGEMENT COURS D'EAU	60 000,00 €
	FRAIS BANCAIRES	1 000,00 €
66110000	INT DES EMPRUNTS & DETTE	1 000,00 €
	AMORTISSEMENT ET PROVISION	213 000,00 €
68110000	DOT AMORT	180 000,00 €
68150000	DOT PROV PR RISQ ET CH D'EX	33 000,00 €
	TOTAL	1 401 400,00 €



ZONE CYPRINICOLE



I - ALEVINAGE

Type	poisson	Prév.		Réalisé	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant
▣ Carnassier		925 Kg	15 000,00 €	1075 Kg	17 866,89 €
	Black bass	400 Kg	8 000,00 €	385 Kg	7 534,76 €
	Brochets mailés	525 Kg	7 000,00 €	575 Kg	9 008,38 €
	Perches			15 Kg	216,00 €
	Petits brochets			100 Kg	1 107,75 €
▣ Poisson Blanc		2800 Kg	16 500,00 €	2700 Kg	15 721,38 €
	Carpes				
	Gardons	2350 Kg	13 700,00 €	2575 Kg	14 961,13 €
	Tanches	450 Kg	2 800,00 €	125 Kg	760,25 €
▣ Salmonidé		16000 Kg	70 000,00 €	15520 Kg	64 455,64 €
	Traites AEC	16000 Kg	70 000,00 €	15520 Kg	64 455,64 €
▣ 1ère Catégorie			5 000,00 €		2 257,00 €
	Ombre		2 500,00 €		2 257,00 €
	truitelles AEC et Saumons de Fontaine		2 500,00 €		
Total général			106 500,00 €		100 300,91 €

ALEVINAGE PAR LA FEDERATION - ANNEE 2022

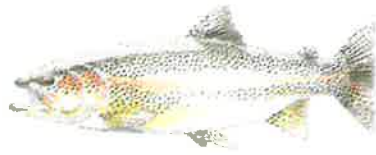
AAPPMA	SITES	DATE	BROCHETS	GARDONS	TANCHES	PERCHES / BLACK BASS
AURIGNAC			75			
	Saint André	18/11/2022	75			
			75			
AVIGNONET				50		30
	Condomine	01/02/2022				30
	Rozel (Petit Lac)	01/02/2022		50		
				50		
BESSIERES			75			0
	Lac du Centre Equestre	01/02/2022		50		
	Lac des Turques	01/02/2022		25		0
				25		0
BOULOGNE			75			
	Lac de Boulogne	09/02/2022		75		
				75		
BUZET/TARN				100		
	Lac d'Albergo	01/02/2022		100		
				100		
CALMONT						50
	Lac de La Thésauque	01/02/2022				50
						50
CARAMAN			50			
	Lac de l'Orme Blanc	01/02/2022		50		
				50		
CARBONNE						50
	Lac de Barbis					50
CASTANET				50	25	15
	Labege	02/12/2022		50	25	15
				50	25	15
CAZERES			100	30		0
	Lac de la Picaine	03/07/2022		30		
	Cazeres	18/11/2022		100		0
				100		0
FRONTON				50		
	Lac de Xérésa	01/02/2022		50		
				50		
GRENADE				225		20
	Launac	08/02/2022		200		
	Lac de Campagne	08/02/2022		25		20
				25		20
LEGUEVIN				80		
	Lac de la Mouline	25/01/2022		50		
				50		
	Ruisseau du paradis	25/01/2022		30		
				30		
MARTRES			100			
	Boussens	01/11/2022		100		
				100		
MONTBRUN				50		
	Lac de Montbrun	03/02/2022		50		
				50		
MONTREJEAU			100	500	100	75
	Lac de Montrejeau	09/02/2022		100	500	100
				400		75
		18/11/2022		100	100	100

AAPPMA	SITES	DATE	BROCHETS	GARDONS	TANCHES	PERCHES / BLACK BASS
PFCS			75	50		30
	Lac François Soula			50		30
		02/12/2022		50		30
	Lac Bidot Grand		75			
		18/11/2022	75			
REVEL			75			50
	Le Vaux					50
		01/02/2022				50
	Lac de St Ferréol		75			
		18/11/2022	75			
RIEUMES				50		
	Lac de Lahage			50		
		25/01/2022		50		
RIEUX VOLVESTRE			100			
	Mancies		100			
		18/11/2022	100			
SALIES-du-SALAT				50		30
	Lac des Isles			50		30
		09/02/2022		50		30
ST-GAUDENS			50			
	Lac de Sède		50			
		18/11/2022	50			
ST-LYS				260		
	Lac de St-Lys			30		
		25/01/2022		30		
	Cambernard			50		
		25/01/2022		50		
	Parayre			100		
		25/01/2022		100		
	Sainte Foy de Peyrolles			50		
		25/01/2022		50		
	Lac de l'Espèche			30		
		25/01/2022		30		
TOULOUSE				450		
	Lac de la Ramée -Petit			100		
		08/02/2022		100		
	Lac de la Ramée -Grand			200		
		08/02/2022		200		
	Ex Lac Mouche			150		
		08/02/2022		150		
TOURNEFEUILLE				75		
	Lac des Pêcheurs			75		
		02/12/2022		75		
VILLEFRANCHE						50
	Vallegues					50
		01/02/2022				50
VILLEMUR				30		
	Lac de Pechnauquié			30		
		01/02/2022		30		
VILLENEUVE				275		
	Lac du Bois Vieux			75		
		02/12/2022		75		
	Lac de Lamartine(petit)			200		
		08/02/2022		200		
Total général			675	2575	125	400

**385 BLACK BASS
15 PERCHES**

PREVISIONNEL ALEVINAGE 2023

Plans d'eau et cours d'eau :
Truites AEC 15 520 kg



Gardons, Tanches plans d'eau :
2 682 kg



BROCHETS :
675 kg

PERCHES - BLACK-BASS :
400 kg



II - TRAVAUX

NOUVEAUTÉS 2ÈME CATÉGORIE

AAPPMA Vallée du Touch

Lac de La Bure

Création d'une rampe de mise à l'eau à Poucharramet, sur le plan d'eau de La Bure côté digue, avec aire de retournement.

Financement: FD 31- AAPPMA- FNPF

Longueur: 35 mètres

Largeur: 4,50 mètres

Pente : 14%

La surface de la dalle béton est striée pour une meilleure adhérence.

Afin d'améliorer la mise à l'eau « sauvage » située à l'entrée du lac, côté Rieumes, le chemin d'accès, en terre, a été reprofilé sur une cinquantaine de mètres.



NOUVEAUTÉS 2ÈME CATÉGORIE

AAPPMA Vallée du Touch

Lac de La Bure



NOUVEAUTÉS 2ÈME CATÉGORIE

Panneaux informatifs

- Conception à la charge de la fédé
- Pose et installation à la charge des communes ou communautés de communes
- 7 panneaux installés : Peyssies x 2 / Mancies x 3 / Lavernose / Boussens

Lavernose



Mancies



NOUVEAUTÉS 2ÈME CATÉGORIE

Panneaux informatifs

Boussens



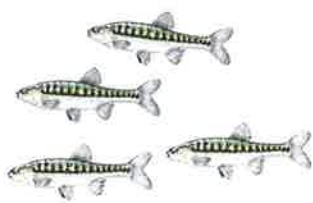
Peyssies



TRAVAUX PRÉVISIONNEL 2023

Panneaux informatifs lac de la Bure



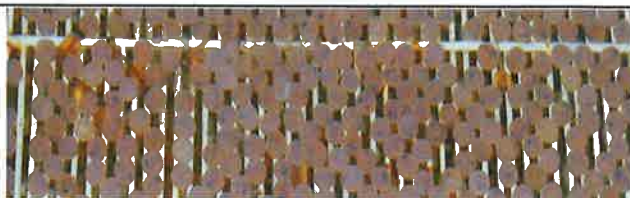


ZONE SALMONICOLE



I - ALEVINAGE

LES ŒUFS



o Production de 3 172 000 œufs :

- o dont 2 000 000 pour le fonctionnement de la pisciculture de Soueich,
- o distribution de 1 022 000 aux AAPPMA,
- o et vente de 150 000 à la pisciculture de la Courbière (M. Chodowroski)



LES ALEVINS

- o Du 14 au 23 janvier, 384 000 alevins à résorption ont été distribués aux AAPPMA.



Les Estivaux

- Nous en avons produit et distribué 490 000 aux AAPPMA :
 - pas d'alevinage des lac de montagne

Les Truitelles

- Les 31 150 qui ont grossi à Soueich ont été réparties aux AAPPMA conformément aux prévisions.



LES GÉNITEURS RÉFORMÉS



- Nous avons réformé 2 400 géniteurs après la ponte et nous les avons lâché principalement dans la Garonne et dans le Salat.

Les Surdensitaires

- Malgré les gros problèmes de débit du cours d'eau (qui alimente la pisciculture) et de température du mois de juin qui nous ont fait perdre du poisson, nous avons pu satisfaire tous les quotas des AAPPMA !



Les Ombres Communs :



- En octobre 2021, nous n'avons pu avoir que 900 Ombrets sur les 1 500 de notre contrat.
- Le 30 septembre, il ne nous en restait que 378 que nous avons lâché dans le Salat dans le parcours « sans panier » de Roquefort,
- Le 10 octobre, les pisciculteurs sont allés chercher 1 500 Ombrets à la pisciculture de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme.

PRÉVISIONS D'ALEVINAGES POUR 2023 :

- Œuf, alevins, estivaux et truitelles, nous allons garder les mêmes quotas que 2022.
- Pour les surdensitaires, suite à notre réunion du mardi 11 octobre 2022, nous avons décidé de :
 - Adapter les quotas de poissons en fonction des possibilités de transports (FD et AAPPMA),
 - Raccourcir la période des lâchers (au maximum jusqu'au 14 juillet),
 - Bien diminuer les quotas de lâchers pour l'ouverture et de répartir le surplus de ce lâchers sur les autres dates en fonction des possibilités de nos moyens de transport.
- Pour les géniteurs, quotas en fonction de la réforme et lâchers en 3 fois,
- Et Ombres en fonction du nombre qui restera dans le bassin après le fermeture de la truite.



II - TRAVAUX

AAPPMA DU LUCHON

- Construction d'un ponton au lac de Badech



- Mise en place d'un panneau d'informations au lac de Badech :

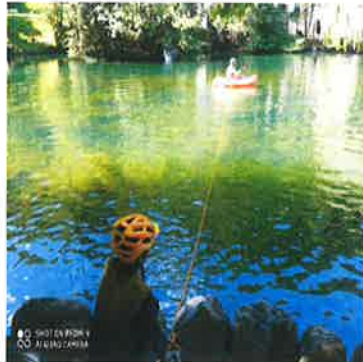
AAPPMA DU LUCHON

- Pour les travaux ci-dessous l'AAPPMA de Luchon n'a pas travaillé en solo, mais a été initiatrice, conseillère ou partenaire :
- Lac de Badech : éradication des essences nuisibles pour rendre une visibilité sur la Pique.
- Elagage des berges de la Pique et de l'Ône pour le bien des pêcheurs et des promeneurs en partenariat avec la Mairie.



AAPPMA DU LUCHON

- Lac des Quinconces : enlèvement de 12 m³ d'algues par l'entreprise H2O, avant leur animation estivale, financement mairie de Luchon.



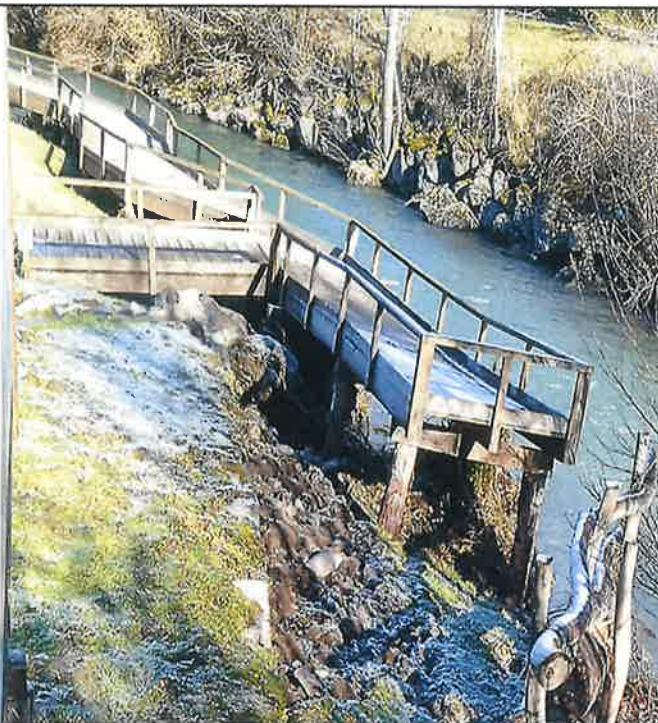
AAPPMA DU LUCHON

- Travaux d'embrochements sur la Neste d'Oueil (secteur Cirès) avec création de 2 petits seuils.



**CENTRE
D'INITIATION
PÊCHE ET
NATURE DU
COMMINGES À
ASPET**

- La crue du 10 janvier a créé de gros dégâts sur le ponton.
- L'état de catastrophe naturelle a été constatée pour la commune d'Aspet.



CENTRE D'INITIATION PÊCHE ET NATURE DU COMMINGES À ASPET

○ Conséquences de ces dégâts :

- La partie endommagée du ponton a été démontée,
- Il faut consolider la berge avec des enrochements,
- Il faut mettre en place un éperon en enrochements pour protéger le ponton en partie amont,
- Ces travaux auraient dû être réalisés avant le 1^{er} novembre,
- Mais l'autorisation des travaux a trop tardé et les travaux n'ont pas pu être réalisés.
- Donc, il n'y aura pas d'animation en 2023 sur ce site. ●

LA PISCICULTURE DE SOUEICH

- Le rapport réalisé par le bureau d'étude BIOPONI fait ressortir que nous avons 2 problématiques à la pisciculture :
- La 1^{ère} problématique est administrative :
 - Avec le renouvellement de la déclaration de pisciculture,
 - Et le renouvellement d'autorisation de prise d'eau,
- Et la 2^{ème} problématiques est technique :
 - Difficultés d'accès pour les poids lourds,
 - Pas de tri des feuilles,
 - De multiples fuites dans le canal d'amené et dans les bassins,
 - Beaucoup de prédation.



LA PISCICULTURE DE SOUEICH

- En priorité, les démarches administratives ont été lancées et sont en cours de renouvellement.
- Nous avons réalisé un nouvel accès en achetant une partie d'une parcelle de terrain agricole pour que tous les véhicules puissent y accéder beaucoup plus facilement.
- Lorsque les renouvellements administratifs seront obtenus, nous pourrons lancer quelques opérations d'amélioration tel que :
 - Mise en place d'un dégrilleur (que nous avons déjà acheté et qu'on nous a livré),
 - Mise en place de filets de protection contre la prédation sur quelques bassins,
 - Et perfectionnement des systèmes d'alarmes.





COMMISSION COMMUNICATION

L'ÉVOLUTION DES LOGICIELS QUI GÈRENT NOS OUTILS DE COMMUNICATION NOUS PERTURBENT

Application pour mobiles « Pêche31 »

- 07/04/2022 : Intecmedia/Digitecpharma nous informe que
 - Depuis le 1^{er} avril, l'outil Shouthem V4 n'est plus maintenu
 - L'éditeur impose de passer à l'outil Shouthem V5
 - Il n'est plus possible de modifier quoi que ce soit
 - Intecmedia/Digitecpharma propose de réécrire l'application avec l'outil GoodBarber.
 - L'application demeure téléchargeable
- 19/06/2022 :
 - Arrêt de l'abonnement.
 - L'application n'est plus téléchargeable.

Site internet

- 04/11/2022 : Site inaccessible
 - Le plugin DropEditor (éditeur de texte gratuit Joomla) est désactivé
- 22/11/2022 : Site inaccessible
 - Le logiciel Dropfiles (gestionnaire de téléchargement de fichiers pour Joomla) est désactivé
- 11/2022 : Messages d'alerte
 - Le passage en PHP 7.4 ou ultérieur (7.4.33 ou 7.8.12) doit être réalisé par l'hébergeur
 - Joomla 3.10 sera arrêté 17 août 2023 ; migrer vers Joomla 4

FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

L'ÉVOLUTION DES LOGICIELS QUI GÈRENT NOS OUTILS DE COMMUNICATION NOUS PERTURBENT

Application pour mobiles « Pêche31 »

L'application n'est pas réécrite

Site internet « <http://www.fede-peche31.com/> »

- L'application est réécrite
- Prestataire choisi : Eolas
 - Tarifs négociés par FNPF
 - Site sécurisé : <https://>
 - Objectif :
 - Mise en service fin mai 2023

FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

LE « GUIDE PÊCHE 31 - ÉDITION 2022 »

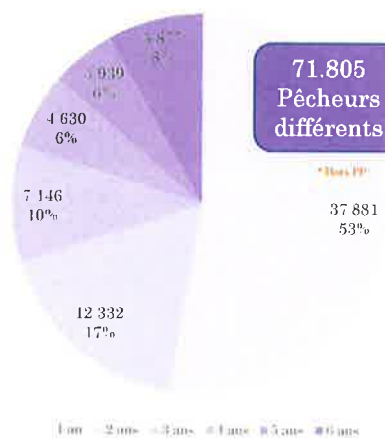


- Édité à 23.000 exemplaires
- Distribué par tous les dépositaires
- Téléchargeable et consultable sur le site internet et l'application mobile

FDAAAPMMA 31 - AG - 16 avril 2023



BIEN INFORMER EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE CHAQUE ÉLU, CHAQUE PÊCHEUR DOIT Y PARTICIPER



- Constat :
 - Depuis 2017, plus de 50 % des pêcheurs ont acheté une carte de pêche 1 seule année sur 6
 - Le site internet et le guide de pêche sont nos seuls outils pour informer les pêcheurs
- Décision :
 - Le site internet est notre outil de base ; il doit être tenu à jour au fil de l'eau
 - Le guide de pêche est désormais réalisé à partir d'extractions de données du site internet

FDAAAPMMA 31 - AG - 16 avril 2023



LE JOURNAL DU PÊCHEUR HAUT-GARONNAIS « JE PÊCHE ! - ÉDITION 2022 »



- Journal dématérialisé
- Téléchargeable et consultable sur le site internet et l'application mobile
- Articles, pour partie, relayés sur Facebook

FDAAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

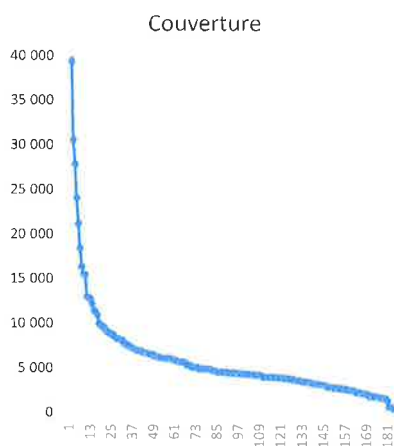
LA REVUE DE L'AAPPMA DE LUCHON « POINT ROUGE - ÉDITION 2022 »



- Distribuée par l'AAPPMA de Luchon
- Téléchargeable et consultable sur le site internet et l'application mobile

FDAAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

Page FACEBOOK



- 11.390 abonnés, au 02/04/2023
- 3° ou 4° page Facebook de FDAAPPMA
- 184 articles, soit 3,5 articles par semaine :
 - Couverture : 1.078.456
 - Mentions J'aime et réactions : 17.212
 - Commentaires : 3.060
 - Partages : 2.165
 - Clics sur un lien : 4.578
 - Interactions : 27.015

FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

Page FACEBOOK



Les 5 articles les plus consultés

Date	Sujet Consultations
27/04/2022	Ouverture carnassiers 2022 2.535.621
31/01/2022	Appâts autorisés pendant la période de fermeture de la pêche des carnassiers 39.495
30/05/2022	Le brochet Toulousain, œuvre de Sandrot 30.709
20/06/2022	Sébastien Gelats capture un silure de 2,55 m 27.986
14/06/2022	Sébastien Briffon capture un silure de 2,55 m 24.217

Les 5 articles qui ont généré le plus fort taux d'interactions

Date	Sujet Taux d'interactions
25/01/2022	Vidéo Road2fish pêche de sauvetage canal Latéral 14,61 %
04/12/2022	Formation PKD par Armand Lautraite 9,90 %
01/09/2022	Bilan 2022 du pôle animation pêche 31 9,25 %
18/10/2022	Cartes interactives du site internet fédéral 9,18 %
27/01/2022	Vidéo Scarna Fishing du canal du Midi 7,82 %

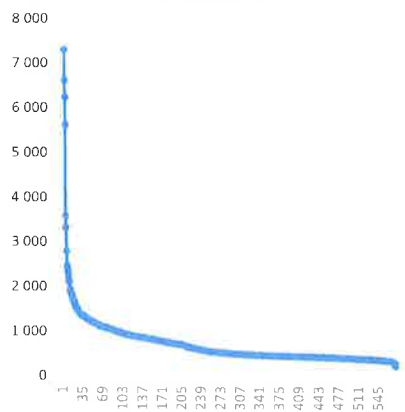
FDAAPPMA 31

Les 2 articles les moins consultés

Page INSTAGRAM



Couverture



FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

- 3.981 abonnés, au 02/04/2023
- 1° page Instagram de FDAAPPMA
- 576 photos/vidéos sur 234 jours, soit 4,5 jours de publication par semaine :
 - Couverture : 409.832
 - Mentions J'aime et réactions : 25.947
 - Clicks sur des stickers : 261
 - Commentaires : 612
 - Partages : 71
 - Interactions : 26.891

CONCOURS PHOTO 2021/2022

- 4 Catégories récompensées
- Concours prolongé jusqu'au 15 mai 2022
- Remise des lots le 23 mai 2022 :
 1. Cyprinidés : Jason Gerber (Batterie SH LITHIUM)
 2. Carnassiers : Lucas Albaladejo (échosondeur Lowrance)
 3. Jérémie Izokina Loison (canne artisanale personnalisée PSM)
 4. Clément Laviaille, Anya Kmiecik-Zerouali et Théo Gonzalez (tournage d'une vidéo avec Scarna Fishing et lot de leurres Scarna Fishing)



UNE AMÉLIORATION DES ÉCHANGES AVEC LES AAPPMA DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE...

Présentation du 21 avril 2022

- Présentation à destination :
 - Du personnel
 - Des administrateurs`
 - Des AAPPMA
- Présentation :
 - En présentiel (matin)
 - En visioconférence (soirée)
- Ordre du jour :
 - Les ventes de cartes de pêche
 - Les milieux, les pêcheurs et l'offre de pêche
 - La communication
 - Conclusion

Suite donnée

- 22/04/2022 : Diffusion de la présentation
- 22/04/2022 : Recueil des attentes
 - Réunions régulières ? => Oui/Non
 - Quelle fréquence/Quand ?
 - Quels sujets aborder ?
- 18/07/2022 : Diffusion du recueil des attentes
- 30/08/2022 : Recueil des attentes pour les 2 sujets prioritaires :
 - Les empoisonnements
 - La garderie particulière
- 06/10/2022 : Synthèse des attentes
- 20/10 et 02/11/2022 : Propositions V1 et V2 de la présentation sur les empoisonnements

FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

...ET UNE AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES AU MILIEU DU GUÉ

Réseaux sociaux

- Formation réalisée par CAPT'IN :
 - 4 demi-journées, les 04 et 14/04, 17 et 25/05
 - 6 participants
- Engagement des participants à soutenir les AAPPMA qui souhaitent utiliser les réseaux sociaux :
 - Facebook
 - Instagram

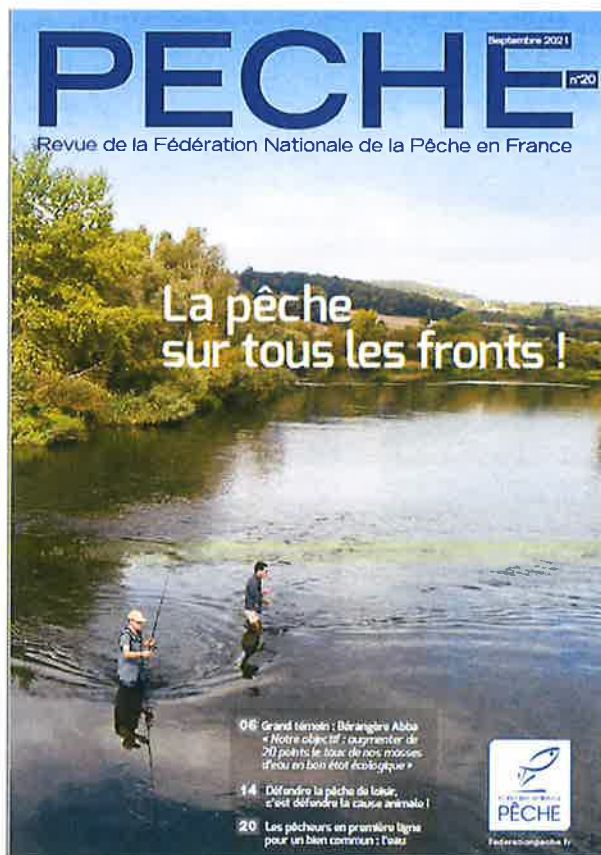
Journée d'intégration des élus de la pêche associative

- Une action recommandée par la FNPF pour informer sur :
 - Réseau et développement du loisir pêche
 - Cycle financier et partenaires
 - Politique de l'eau
- 25/10/2022 : Présentation aux élus des FDAAPPMA de l'ARPO
- Présentation aux élus des AAPPMA de Haute-Garonne à réaliser

FDAAPPMA 31 - AG - 16 avril 2023

F.N.P.F.

- Le nouveau « Pêche Mag » (Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France) est téléchargeable sur le site de la FNPF.
- <https://www.federatlonpeche.fr/166-peche-mag.htm>





BILAN DU POLE ANIMATION



Publics concernés par les animations

Scolaires
Maternelles
Elémentaires



**Accueil collectif
de mineurs**
ALSH
MJC

**Maisons de
retraite**

**Etablissement
d'accueil de
personnes en
situation de
handicap**
Foyer de vie
ITEP

90% des enfants sensibilisés ont moins de 12 ans.

Types d'animations proposées



Initiations à la pêche au choix

Initiations à la pêche au coup, au lancer, au quiver,
à la carpe, à la truite, à l'écrevisse.



Stages de carpe de nuit sur 2 jours

Soirées carpes

Soirées silures

Sensibilisation aux milieux aquatiques (avant chaque animation)

Notion d'écosystèmes, modes de vie des poissons, présentation des espèces
en salle ou sur le terrain

Les animations pêche



75 journées



1176 enfants initiés à la pêche

BILAN ANNUEL



1 254 personnes sensibilisées en 2022
1 176 enfants et 78 adultes
(84 journées d'animation)

**Le samedi 11 juin 2022 Challenge des APN
Carpodrome de PEYSSIES
58 enfants/ 6 APN**



Malgré la regrettable absence de 4 APN, cet après-midi a été un succès.

Il suffit de voir le sourire radieux qui illumine le visage de ces enfants lors d'une prise.

Le challenge des APN de la Haute-Garonne a été remporté par l'APN de « La Vallée de la Lèze » qui a inscrit, pour la 1^{ère} fois, son nom sur le trophée tant convoité.

Habitué du podium, l'APN de Plaisance-Fonsorbes se classe deuxième. L'APN de Castanet prend la troisième place.





GARDERIE FÉDÉRALE



Pêches électriques 2022



11 journées pêches
d'inventaires

38 journées pêches de
sauvetages

Journées d'alevinages en 2022



110 journées

Comptage des cormorans 2022

2 000 cormorans recensés du 1^{er} Janvier à fin Février

30 dortoirs

1 000 cormorans abattus

22 journées de comptages

Pas de tir pour l'année 2023





GARDERIE PARTICULIERE D'AAPPMA

. **Formulaires** : De nouveaux formulaires ont été mis en place par la préfecture pour les demandes ou les renouvellements d'agrément des GPP. J'attire votre attention sur le fait que les compétences du GPP sont strictement limitées aux propriétés ou à la détention des droits de pêche qui auront été énumérées dans la demande.

Au besoin, le secrétariat se fera un plaisir pour vous aider dans la constitution et la transmission du dossier.

Contrôle des cartes de pêche : l'application vigipêche permet, avec un Smartphone, le contrôle de la validité d'une carte de pêche soit à partir de son numéro, soit par le numéro d'adhérent, soit par l'identité du pêcheur. Son utilisation est **exclusivement réservée aux gardes** bénéficiant d'un agrément pour le contrôle de la pêche et dans le cadre strict de leur mission. La mise en œuvre de cette application est liée à l'attribution d'un code secret qui est établi par la fédération pour chaque utilisateur.

Une journée de formation pour l'utilisation de l'application vigipêche, assurée par Vincent BOUTEILLER, a eu lieu en 2022. Une nouvelle journée sera programmée en 2023.

Une journée de rencontre-formation des gardes bénévoles des AAPPMA et des gardes de la fédération pourra être programmée à cette occasion. Une note d'information fixant date et lieu, avec fiche d'inscription pour les volontaires, vous parviendra en temps utile.

Information complémentaire : Lors d'un constat d'infraction par un Garde-Pêche Particulier, la verbalisation par Timbre Amende n'a jamais été pratiquée et ne le sera pas demain dans le département de la Haute-Garonne (même si elle l'est déjà par les gardes-chasse particuliers). Ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Réglementation et agréments : Un organisme privé a cru bon d'attirer l'attention de certaines AAPPMA sur la possibilité de faire conventionner leurs gardes particuliers par les municipalités ou autres propriétaires riverains afin d'obtenir un agrément pour relever des infractions au stationnement, aux dépôts sauvages, ...

Les gardes-pêche particuliers n'ont pas vocation à être des VRP multiscartes. Leur mission principale est, et doit rester :

- La prévention par la **présence** et les contrôles,
- Le **renseignement**, tant des pratiquants que des gestionnaires.

En présence d'infractions pour lesquelles ils n'ont pas d'agrément, ils peuvent adresser un compte-rendu aux autorités compétentes.

Je me tiens à la disposition de ceux qui auraient besoin de renseignements complémentaires ultérieurement et vous remercie de votre attention.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

VŒUX DES AAPPMA



AAPPMA D'AURIGNAC

VOËU

L'AAPPMA d'Aurignac demande qu'un silure capturé sur un lac ne soit pas remis à l'eau.

REPPONSE DE LA FEDERATION

Jusqu'à ce jour, nous avons des demandes et la possibilité d'instaurer, par arrêté préfectoral, des parcours de pêche sans tuer.

Pour répondre à votre demande, il y a une solution : faites installer des barbecues avec la recommandation de le manger grillé.

C'est excellent et le poisson grillé, c'est bon pour la santé...

AAPPMA DE LONGAGES

VOEU

Nous vous avons adressé conformément au dernier statut un projet de règlement spécifique pour le parcours spécialisé pêche à la mouche du lac de SABATOUSE, à plusieurs reprises pour avis.(document ci-joint).

Ce document reprend les publications des guides de pêche 31 et les demandes de la mairie concernant les accès et le maintien de la propreté du lieux.

En conclusion, **nous formulons le vœux** que ce règlement spécifique s'applique conformément aux statuts article 30, à compter de l'année 2023.

REPONSE DE LA FEDERATION

Art 30 des statuts de AAPPMA :

« l'association peut, après avis conforme et selon les modalités définies par la fédération départementale, instaurer des conditions spéciales d'accès »

Comme vous le dites, Monsieur le Président, le guide pêche en 31 contient la réglementation et les conditions d'accès au lac de Sabatouse (et répond donc à votre demande) :

Il est ouvert à tout pêcheur détenteur d'une carte de pêche, autorisé uniquement à la pêche à la mouche fouettée et durant une période déterminée avec hameçon sans ardillon. Les dates sont fixées à l'avance pour pouvoir figurer dans le guide.

Toute autre réglementation et autre application d'arrêtés municipaux ne sont plus du ressort de la fédération ni des gardes-pêche mais concernent uniquement la police municipale ou la gendarmerie.

Clôture des débats

Par le président fédéral,
Norbert DELPHIN



Comme vous le savez, il est de tradition que nos débats d'assemblée générale soient conclus par un discours du représentant de Monsieur le Préfet.

Monsieur Jérémy COMET, représentant la DDT31 ayant un empêchement de dernière minute, je me permettrai donc, d'être le dernier intervenant dans cette assemblée.

Je tiens, à cette occasion, à souligner nos très bonnes relations avec les services de l'Etat de notre département.

La qualité des échanges que permet cette confiance mutuelle nous assure un fonctionnement serein et efficace pour l'intérêt des pêcheurs.

Je vous remercie à tous, pour votre présence, et votre implication dans nos missions associatives qui vont s'avérer plus difficiles qu'à l'accoutumée aux regards de l'inflation et du changement climatique.

Tout cela va nous obliger à nous adapter dans différentes orientations de gestion, mais je sais que je pourrai compter sur vous pour surmonter toutes ces difficultés.

Merci de votre écoute.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*